

.....  
**RÉVISION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

# **AVIS DE REOUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté 20/31 du 30 septembre 2020, la réouverture de l'enquête sur le Projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) aura lieu du 05/11/2020 au 27/11/2020 inclus selon les termes de l'arrêté susnommé.

A cet effet, M. BAUVE Jean-Charles a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Melun comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera en Mairie de Férolles-Attilly, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ;
- samedi de 9h00 à 12h00.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Férolles-Attilly aux jours et heures suivants :

- Samedi 07 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 ;
- Vendredi 27 novembre 2020 de 14h30 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre d'enquête à l'adresse suivante :

enquete-publique-1893@registre-dematerialise.fr, accessible depuis le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/1893>.

Toutes observations pourront également être consignées au registre disponible en Mairie de Férolles-Attilly ou être adressées par écrit à l'adresse suivante :

**Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Mairie de Férolles Attilly  
45 Grande Rue  
77150 Férolles Attilly**

Le dossier d'enquête publique est accessible à partir du site de la commune [www.ferolles-attilly.fr](http://www.ferolles-attilly.fr).

Il sera également accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Férolles-Attilly.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.



**Le Maire**

**Anne-Laure FONTBONNE**